

## **Règlement intérieur**

### **I- Généralités :**

L'Espace Jeunesse est une structure d'accueil des jeunes de 10 à 17 ans gérée par la Communauté de Communes Médullienne.

Les temps de loisirs et espaces d'accueils proposés doivent permettre aux jeunes de se rencontrer, d'échanger, de vivre ensemble, de s'engager dans la démarche de projets et de vivre des expériences diverses et variées.

### **II- Fonctionnement :**

L'Espace Jeunesse(EJ) accueille les adolescents de 10 ans à 17 ans. Pour les enfants de 10 ans, la fréquentation est possible lorsqu'ils sont scolarisés au collège ou l'été précédent leur entrée au collège.

L'EJ dispose de deux structures :

- une située sur la commune de **Castelnau**, 4 impasse de l'ancien collège pour les jeunes des communes de Castelnau, Avensan, Sainte Hélène, Moulis, Lustrac et Brach,
- une située sur la commune de **Le Porge**, place Brémontier pour les jeunes du Porge, Salaunes, Le Temple et Saumos.

Lorsqu'une des structures est fermée (absence d'animateurs...), une navette (6 places) est mise en place afin de regrouper les jeunes sur la structure principale de Castelnau de Médoc. Au départ de l'Espace Jeunesse du Porge, elle s'arrête sur les communes de Saumos (Mairie) et de Sainte Hélène (Mairie).

## HORAIRES

**Accueil Libre** : mercredi (13h30 à 18h30) et vendredi (17h à 18h30) : accueil libre sur base d'une cotisation annuelle

Horaires modifiables en fonction des activités et des sorties organisées (ouverture en soirée, sorties à la journée, etc.)

La fréquentation des jeunes sur ce temps peut être discontinuée dans la limite des places disponibles et dans les intervalles horaires définis.

**Activités occasionnelles en soirée ou le samedi** : propositions d'activités sur structure ou à l'extérieur, selon planning et horaires communiqués en amont

La fréquentation des jeunes sur ce temps est continue et dans les intervalles horaires définis.

Selon la nature, le lieu de l'activité, le tarif A, B ou C sera appliqué.

Ces activités nécessitent obligatoirement une réservation

**Activités sur les vacances** : propositions d'activités sur structure ou à l'extérieur, selon planning et horaires communiqués en amont (exemple en annexe).

Selon la nature, le lieu de l'activité, le tarif A, B ou C sera appliqué.

La fréquentation des jeunes sur ce temps est continue et dans les intervalles horaires définis.

Ces activités nécessitent obligatoirement une réservation

En cas de sortie, d'animation à la journée, le repas ou le pique-nique et le goûter est à la charge de la famille.

**Séjours** : Plusieurs séjours sont organisés au cours de l'année. Chaque séjour ayant des lieux et des horaires de départ et de retour différents, ceux-ci seront communiqués spécifiquement à chaque période concernée.

La fréquentation des jeunes sur ce temps est continue et dans les intervalles horaires définis.

L'espace jeunesse est fermé les jours fériés, pendant les vacances de fin d'année et 3 semaines en été.

## RESPONSABILITE :

L'équipe d'animation dégage toute responsabilité en dehors de la présence des jeunes sur la structure pendant les horaires d'ouverture et de fermeture des structures.

A noter que sur le temps libre, les jeunes peuvent aller et venir, ils **ne sont pas contraints de rester sur la structure pendant toute l'amplitude d'ouverture.**

L'Espace jeunesse est un lieu d'animation en accès libre, c'est-à-dire que les jeunes qui fréquentent la structure **sont libres de venir et de sortir**. Cette démarche tend à développer leur autonomie.

Pour les plus jeunes, il est conseillé aux familles de mettre en place des règles avec leur enfant (heures de sorties, droit ou non de sortir sur la plaine de jeux sans les animateurs...).

L'équipe est toujours disponible pour discuter avec les familles du degré d'autonomie laissé aux jeunes.

### **TRANSPORTS :**

L'essentiel des transports, dans le cadre des activités de loisirs, s'effectue en minibus.

Les participants (conducteur, animateur et autres passagers) s'engagent à respecter le règlement en vigueur dans lesdits transports et en particulier :

- l'interdiction de manger, de fumer et de se déplacer dans le véhicule pendant le trajet,
- l'obligation de mettre la ceinture de sécurité et de la maintenir attachée jusqu'à l'arrêt total du véhicule,
- les équipements et la propreté du véhicule,
- les horaires de rendez-vous,
- les consignes de sécurité données par l'animateur,
- la CdC ne peut en aucun cas assurer le déplacement pour des activités qui ne sont pas sous sa responsabilité, même avec l'autorisation des parents.

Les déplacements sur la métropole peuvent être réalisés en transports en commun (TransGironde, Tram, Bus de ville...). Les mêmes règles que précédemment s'imposent. De plus, l'équipe d'animation ne pourra être tenue responsable de retard lié à des difficultés de circulation ou des incidents sur les transports en commun utilisés.

### **III- Activités et sorties**

L'équipe d'animation se réserve le droit de modifier ou d'annuler les activités et les sorties selon les circonstances.

Le nombre de places pourra être limité suivant les sorties organisées.

La CdC se réserve le droit de fermer les structures ou d'annuler une prestation, voire une sortie en cas de :

- nombre de participants insuffisant,
- raisons climatiques, raisons sanitaires,
- ou tout autre évènement indépendant de sa volonté.

Le Pôle Jeunesse avertira les familles des participants, par mail ou par téléphone, dans les délais les plus brefs.

Les jeunes, à l'occasion d'une sortie ou d'un court moment lors d'un séjour, **peuvent être laissés en autonomie**. Cela relève d'un principe éducatif et d'une méthode pédagogique choisis par l'équipe d'encadrement dans le cadre d'un projet.

Cette pratique prendra en considération l'âge et le nombre des mineurs ainsi que la nature des activités. Elle s'inscrit dans le projet pédagogique de l'accueil et sera portée à la connaissance des parents des jeunes.

#### **IV- Les locaux**

Les deux Espaces Jeunesse accueillent le public jeune dans des locaux municipaux mis à disposition. Les jeunes sont tenus de respecter les différentes salles et le matériel utilisé.

Toutes détériorations ou vol commis dans les locaux seront sous la responsabilité des parents.

En cas de vol ou de perte d'objets personnels, l'équipe d'animation décline toute responsabilité.

#### **V- Inscription :**

Tout jeune susceptible de fréquenter l'une des structures Jeunesse de la CdC Médullienne, doit impérativement avoir un dossier d'inscription dûment complété, daté, signé et accompagné des pièces justificatives requises, enregistré au Pôle Jeunesse de la CdC.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Le dossier d'inscription se constitue de :

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire
- Relevé d'impôts revenus N-1
- Assurance Responsabilité Civile de l'année en cours
- Photocopie carte vitale
- Photocopie vaccins
- Attestation d'aisance aquatique pour toutes les activités nautiques

L'inscription à l'Espace Jeunesse implique de facto l'adhésion de la famille au présent règlement intérieur.

Toute modification relative à la situation administrative, familiale et sanitaire de l'enfant doit être notifiée auprès du pôle Jeunesse (4 place Carnot à Castelnau de Médoc ou [periscolaire@cdcmedullienne.fr](mailto:periscolaire@cdcmedullienne.fr) – 05.64.31.07.70.)

Pour l'inscription, vous pouvez le faire directement auprès des **deux accueils de l'Espace Jeunesse** aux horaires d'ouverture bureau ou directement en ligne  
[https://portail.berger-levrault.fr/CDC\\_LaMedullienne/accueil](https://portail.berger-levrault.fr/CDC_LaMedullienne/accueil)

Si vous n'avez pas d'identifiant et mot de passe, rapprochez-vous du Pôle Jeunesse. Pour les familles qui utilisent déjà le portail pour l'APS, l'ALSH des plus jeunes, il faudra simplement réserver sur l'onglet espace jeunesse.

## **VI- Santé**

Les vaccinations doivent être à jour.

En aucun cas, l'équipe de l'Espace Jeunesse ne sera habilitée à administrer un traitement médical sans ordonnance médicale et autorisation parentale.

Pour tout accident grave et en cas d'urgence, l'adolescent sera transporté par les services d'urgence (pompiers, SAMU).

## **VII- Tarification, paiement**

Les paiements se feront après réception d'une facture (et donc après réalisation des activités, sauf pour les séjours pour lesquels un acompte sera demandé à l'inscription). Il vous sera possible de régler par chèque directement auprès d'un Espace Jeunesse ou par carte bancaire sur votre Portail Familles.

Le tarif est établi sur la base de votre quotient familial et d'un taux d'effort. Nous prenons en compte votre revenu imposable, le nombre de part et les allocations familiales selon la formule suivante :

[ (Revenu imposable /12 ) + Prestations Familiales (CAF ou MSA) ] / Nombre de parts

Toute personne refusant de mentionner son QF ou déclarant un QF erroné ou falsifié sur le dossier d'inscription du jeune devra s'acquitter du tarif maximum.

## COTISATION ANNUELLE FORFAITAIRE :

Tout jeune souhaitant fréquenter les structures Jeunesse durant les différents horaires d'ouverture et activités proposées doit s'acquitter de cette cotisation annuelle forfaitaire. Cette cotisation permet la fréquentation des structures sur les ouvertures « temps libres». 10 € par enfant par année scolaire (septembre à août)  
De janvier à août 2018, la cotisation est ajustée à 7 €

## ANIMATIONS – ACTIVITES :

Selon la nature, le lieu de l'activité, ainsi que l'intervention éventuelle d'un prestataire extérieur, le tarif A, B ou C sera appliqué. Ces activités nécessitent obligatoirement une réservation.

En cas de sortie, d'animation à la journée, le repas ou le pique-nique est à la charge de la famille.

### Tarif A

Bornes de prix	Bornes de QF
Prix plancher : 2,75 €	QF<463
Prix plafond : 6,50 €	QF>1 094
<b>Taux d'effort : 0,59%</b>	
Tarifs « hors CdC » :7,47 €	(tarif plafond + 15%)

### Tarif B

Bornes de prix	Bornes de QF
Prix plancher : 3,25 €	QF<463
Prix plafond : 7,50 €	QF>1 068
<b>Taux d'effort : 0,70%</b>	
Tarifs « hors CdC » :8,63 €	(tarif plafond + 15%)

### Tarif C

Bornes de prix	Bornes de QF
Prix plancher : 5,50€	QF<463
Prix plafond : 13,00 €	QF>1 094
<b>Taux d'effort : 1,19%</b>	
Tarifs « hors CdC » :14,95 €	(tarif plafond + 15%)

## SEJOURS – TARIFS A LA JOURNEE :

Selon la nature, le lieu, les activités, proposées... le tarif A, B ou C sera appliqué. Ces activités nécessitent obligatoirement une réservation.

### **Tarif A**

<b>Bornes de prix</b>	<b>Bornes de QF</b>
Prix plancher : 18,00€	QF<463
Prix plafond : 34,00 €	QF>875
<b>Taux d'effort : 3,89%</b>	
Tarifs « hors CdC » :39,10 €	(tarif plafond + 15%)

### **Tarif B**

<b>Bornes de prix</b>	<b>Bornes de QF</b>
Prix plancher : 27,00€	QF<463
Prix plafond : 51,00 €	QF>875
<b>Taux d'effort : 5,83%</b>	
Tarifs « hors CdC » :58,65 €	(tarif plafond + 15%)

### **Tarif C**

<b>Bornes de prix</b>	<b>Bornes de QF</b>
Prix plancher : 36,00€	QF<463
Prix plafond : 68,00 €	QF>875
<b>Taux d'effort : 7,78%</b>	
Tarifs « hors CdC » :78,20 €	(tarif plafond + 15%)

## **VIII- Absence :**

Toute absence devra être signalée à l'équipe de l'Espace Jeunesse, dès que possible par mail ou par téléphone afin de ne pas retarder le début des activités. Cette procédure permet d'assurer la sécurité de l'enfant (présence/absence), mais n'entraîne pas d'annulation de la facturation.

Le remboursement de la ou les journées en cas d'absence ne pourra être effectué qu'en cas de présentation d'un justificatif médical dans les 48 heures suivant l'annulation (et uniquement pour l'enfant concerné en cas de fratrie).

## **IX- Le Projet pédagogique**

Le projet pédagogique élaboré par les animateurs Jeunesse sera mis en place en septembre de chaque année pour permettre aux jeunes de suivre ce projet tout au long de l'année scolaire.

Les temps de loisirs et espaces d'accueils proposé par la communauté de communes doivent permettre aux jeunes :

- de vivre des temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente, de vacances, de liberté...  
La structure doit avant tout être **un lieu de rencontre, d'échanges, de connaissances, de convivialité, de relation et d'ouverture au monde** : son aménagement, ses espaces doivent permettre aux jeunes de s'y sentir bien, un peu comme une deuxième maison.
- de prendre en compte **la parole des jeunes**.  
Prenant en compte le peu d'espaces et de lieux propices à la parole des jeunes, les temps de loisirs et les espaces d'accueils proposés par la communauté de communes devront permettre l'écoute et l'expression libre : les professionnels auront la préoccupation quotidienne d'avoir des relations bienveillantes avec les jeunes accueillis et s'appuieront sur des techniques et outils d'expression les plus participatives possibles pour favoriser l'expression, prendre en compte leurs avis, attentes, besoins.
- d'apprendre à **mieux se connaître, à connaître son identité, son territoire**, à accepter les différences.  
Les jeunes vivent au centre d'un environnement, d'un territoire, au milieu de relations. La structure jeunesse ne doit pas s'isoler, pas se penser comme un lieu réservé aux jeunes mais au contraire s'ouvrir sur son territoire et ses habitants. Les activités et projets pourront, à des moments donnés, participer à cela (sortir, connaître son identité, sa culture, relation avec les autres générations, transmission de savoir, valorisation des jeunes par les adultes...).
- de **vivre des expériences, de s'engager dans des projets**.  
Les structures jeunesse sont des terrains privilégiés pour la mise en œuvre d'une pédagogie favorisant l'initiative, l'expérimentation et la responsabilité. Il est souhaité de mettre en place des projets qui permettent aux jeunes de s'engager sur la durée, de participer à l'organisation, aux décisions, de prendre des responsabilités, de s'impliquer dans le financement des actions.
- de pratiquer des **activités de qualité** faisant appel à leur soif de découverte mais aussi à leur créativité, leur potentiel.  
Sur cet axe, deux points de vigilance pour proposer de la qualité : la préparation nécessaire et indispensable des activités par les animateurs et l'attention



particulière à répondre aux attentes des jeunes sans toutefois tomber dans le catalogue d'activités de consommations et proposer pour cela des activités « actives » à nos futurs adultes et citoyens (projets développement durable, citoyenneté...) notamment lors des séjours

## **X- Règles de vie :**

Il est demandé à chacun d'avoir un comportement « citoyen » : respect de l'autre, de l'équipe d'animation, des intervenants extérieurs pour que la vie en collectivité se déroule au mieux.

L'Espace Jeunesse est soumis à l'application de la loi française et au respect des valeurs de la République.

Toute attitude discriminante ou violente est proscrite.

Un jeune en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiant se verra systématiquement refuser l'accès à la structure et aux activités.

Toute personne ne respectant pas ces règles pourra être sanctionnée par une exclusion temporaire ou définitive.

Les jeunes sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation : respect du personnel, des autres jeunes, des locaux, du matériel. Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations. En cas de non-respect du jeune de ses engagements, il pourra être sanctionné. Dès lors qu'elles seront possibles, les actions réparatrices seront privilégiées dans un esprit éducatif. En cas d'incivilité (insultes, bagarre, violence, dégradation...), les parents seront avertis par l'équipe d'animation ou le directeur. Si le comportement persiste un rendez-vous formel sera proposé, une exclusion d'abord aux sorties organisées, voire une exclusion temporaire pourra être prononcée. Les dégradations volontaires entraîneront une compensation financière.

## **XI- Communication**

Toutes les informations liées au fonctionnement des Espaces Jeunesses seront disponibles sur le site de la Communauté de Commune Médullienne :

[www.cdcmedullienne.com](http://www.cdcmedullienne.com).

Vous pourrez notamment y trouver les infos pratiques, les programmes d'activités, les événements, les documents téléchargeables ....

# ESPACE-JEUNESSE

## PROGRAMME VACANCES DE PRINTEMPS 2018

**LUNDI 16 AVRIL**  
**LUDOTHEQUE** – Castelnau  
Après-Midi  
Tarif A


**MARDI 17 AVRIL**  
**SALLE ESCALADE ARKOSE** – Bordeaux  
Sortie à la journée  
Pique-Nique à prévoir  
Tarif C

**MERCREDI 18 AVRIL**  
**Atelier créatif** – Castelnau  
**Tournoi sportif** City Stade  
Tarif A

**JEUDI 17 AVRIL**  
**FANATIC PAINTBALL** – St Médard  
Sortie à la journée  
Pique-Nique à prévoir  
Tarif C

**VENDREDI 18 AVRIL**  
**Jeux en ligne** – Ste Hélène  
Après-Midi  
Tarif A

**Réservation :**  
Portail Familles via le site  
[www.cdcmédullienne.com](http://www.cdcmédullienne.com)  
[periscolaire@cdcmédullienne.fr](mailto:periscolaire@cdcmédullienne.fr)  
05.64.31.07.70 - 07.71.32.94.13







L'accès aux activités nécessitent obligatoirement une réservation et d'être à jour de sa cotisation annuelle (7€).



Selon la nature, le lieu de l'activité, ainsi que l'intervention éventuelle d'un prestataire extérieur, le tarif A, B ou C sera appliqué. TARIF A de 2,75 € à 4,50 € - TARIF B de 3,25 € à 7,50 € - TARIF C de 5,50 € à 13 €

**ATTENTION : En cas de sortie, d'animation à la journée, le repas ou le pique-nique est à prévoir par la famille.**

Une navette est organisée depuis Le Porge, Saumos et Ste Hélène vers la structure de Castelnau (rue de l'ancien collège) à partir de laquelle s'effectuent les départs vers les activités. (Attention nombre de places limitées !)

Le dossier devra être accompagné de la copie de la carte vitale, des vaccins, de l'assurance « Responsabilité Civile », du dernier avis d'imposition

Jours	Lundi 16/04	Mardi 17/04	Mercredi 18/04	Jeudi 19/04	Vendredi 20/04
Activités	<b>Ludothèque Castelnau</b>	<b>Escalade Arkose Bordeaux</b>	<b>Atelier Créatif Tournoi sportif</b>	<b>Fanatic Paintball</b>	<b>Jeux en ligne</b>
Places max	12 places	12 places	12 places	6 places	12 places
Mise en place de navette <b>6 places</b> Porge/Castelnau					
	<input type="checkbox"/> Le Porge 13h <input type="checkbox"/> Saumos 13h15 <input type="checkbox"/> Ste Hélène 13h20	<input type="checkbox"/> Le Porge 8h30 <input type="checkbox"/> Saumos 8h40 <input type="checkbox"/> Ste Hélène 8h50	<input type="checkbox"/> Le Porge 13h <input type="checkbox"/> Saumos 13h15 <input type="checkbox"/> Ste Hélène 13h20	<input type="checkbox"/> Le Porge 8h30 <input type="checkbox"/> Saumos 8h40 <input type="checkbox"/> Ste Hélène 8h50	<input type="checkbox"/> Le Porge 13h <input type="checkbox"/> Saumos 13h15 <input type="checkbox"/> Ste Hélène 13h20
	13h30 EJ de Castelnau <input type="checkbox"/>	9h EJ de Castelnau <input type="checkbox"/>	13h30 EJ de Castelnau <input type="checkbox"/>	9h EJ de Castelnau <input type="checkbox"/>	13h30 EJ de Castelnau <input type="checkbox"/>
TARIFS	<b>A</b>	<b>C</b>	<b>A</b>	<b>C</b>	<b>A</b>